



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°913) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ, POLE
DOCUMENTAIRE, MESSIAEN ET
APPASSIONATO A L'ASSOCIATION
«L'ORCHESTRE OSTINATO», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-393
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, afin d'organiser une masterclasse en salle Messiaen et Appassionato, le 12 juin 2023 de 9h30 à 13h30 ; une audition en salle Messiaen et Appassionato, le 21 septembre 2023 de 9h30 à 16h00 ; des répétitions en salle Berlioz, le 2 octobre de 9h30 à 17h00, le 3 octobre de 9h00 à 16h45 et le 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ; une répétition au Pôle documentaire le lundi 2 octobre 2023 de 9h30 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location de salles pour un montant de 408,56 € T.T.C. (quatre-cent-huit euros et cinquante-six centimes), afin d'organiser une masterclasse en salle Messiaen et Appassionato, le 12 juin 2023 de 9h30 à 13h30 ; une audition en salle Messiaen et Appassionato, le 21 septembre 2023 de 9h30 à 16h00 ; des répétitions en salle Berlioz, le 2 octobre de 9h30 à 17h00, le 3 octobre de 9h00 à 16h45 et le 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ; une répétition au Pôle documentaire le lundi 2 octobre 2023 de 9h30 à 13h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN